



UN AUTRE ADJECTIF POSSESSIF:

"MIEN", "TIEN", "SIEN..."

Il existe également un second adjectif possessif (homonyme du pronom possessif), dont les emplois sont beaucoup plus restreints: la série "mien, tien, sien", .



CET ADJECTIF N'EXISTE QUE DANS DEUX CAS:

Il est utilisé comme **attribut**, pour marquer fortement la possession, avec une nuance affective; on le trouve essentiellement pour la 1ère et la 2ème personne.

1



- "Cette maison est **mienne**": *outré la possession, cette phrase indique un attachement sentimental du locuteur à la maison.*
- "Tu es **mien**, je suis **tienne**": *ces formules appartiennent au discours amoureux.*

2

Comme épithète, il accompagne un nom avec article indéfini, dans la formule archaïsante "un **mien** cousin"/ "Ces **miennes** amitiés que je regrette déjà... "(*miennes est ici épithète liée au nom amitiés*)/"Amicalement **vôtre**" (tournure appartenant au niveau soutenu).